

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2026.04.03
Séance du 30 Juin 2026**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	:	15	Date de la convocation :	22 Juin 2026
	- en exercice	:	15		
	- présents	:	14		
	- excusée	:	1		

L'an deux mil vingt six le trente juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire

Présents : Caroline DI VINCENZO, Éric PETIT, Yvette CHOL Yves DARLES adjoints

Didier LHOSTE, Christian FAUVET, Virginie SOLILY, David RODRIGUES, Angélique ROLHION, Antoinette ESTEVE GONNET, Boris RIGAUDON, Aurélie FOURNEL, Thomas JANUEL, Marie-Laure CIVET, Conseillers.

Excusée : Johana BARTHELEMY,

Christian FAUVET a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

Subvention à l'association « les Jeunes Citoyens investis »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle association régie par la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 vient d'être créée à La Chapelle d'Aurec, ayant pour titre : « Jeunes citoyens investis ».

L'association a pour objet de :

- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes ;
- Encourager la participation à la vie démocratique, associative et environnementale au sein de la Commune ;
- Connaitre les valeurs de la République ;
- Participer au devoir de mémoire ;
- Organiser des actions, événements, ateliers ou campagnes de sensibilisation ;
- Participer à des projets solidaires ;
- Développer le vivre ensemble.

S'agissant d'une association dont le siège social est sur la Commune et dont les actions concernent des jeunes, Mme le Maire propose de verser à cette association une subvention annuelle de 450 € au titre de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- le versement d'une subvention de 450 euros à l'association des « Jeunes citoyens investis » au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme au registre

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le 03 juillet 2026 et publication sur le site internet

de la Commune le 03 juillet 2026

Le Maire

Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20260630-DELI_2026_04_03-DE
Reçu le 03/07/2026